



## L huissier a bloqué le double du montant demander

Par **Edie 06**, le **16/12/2010** à **20:30**

Bonjour,

Suite a une dette de 180 Euros au CROUS un huissier a fait monter la note à 850 Euros. I huissier bloque mes comptes chez mes deux banques, dans chacunes d elles il prélève 850 Euro donc 1700 Euro.

A t il le droit?

Merci